

## « 3 questions à »

### Madame le Bâtonnier Dominique de La Garanderie

**1. Christiane Féral-Schuhl :** Vous avez été la première femme élue à la fin du 20<sup>ème</sup> siècle. En soi, cela a été une révolution. Qu'est ce qui a décidé une femme avocate à se lancer dans cette élection compliquée ?

**Dominique de La Garanderie :** Compliquée, non, il y a des moments de la vie où il faut accepter de prendre des responsabilités pour soi et pour les autres. Je me suis beaucoup impliquée pour la collectivité, hommes et femmes confondus. A un moment cela s'est présenté comme une évidence : pousser la démarche jusqu'au bout et voir comment servir, à condition que mes confrères m'élisent. J'avais 3 hommes contre moi. Je doute que l'un d'entre eux ait dit à ses troupes : « *Allez voter pour cette femme qui se présente* ». En effet, entre les deux tours, il y a des alliances qui se forment. Moi je n'ai vu personne, comme cela, la question était réglée, aucun apport de voix pour le 2<sup>ème</sup> tour. En revanche, on a vu au Palais de justice des femmes, des jeunes femmes, une multitude de jeunes femmes venir voter. C'est là, je crois, que le barreau s'est exprimé pour la première fois pour une femme grâce à des femmes. Je ne dis pas que ce sont elles seules qui ont fait la différence, ce n'aurait peut être pas été suffisant (il n'y avait pas le vote électronique, il fallait se déplacer et pour les jeunes femmes et les jeunes collaboratrices, ce n'était pas si facile de venir au Palais). Il y a aussi beaucoup d'hommes qui ont voté pour moi ! Mais il y a eu ce signe des femmes qui a été vraiment très chaleureux.

**2. Christiane Féral-Schuhl :** Quelle a été l'évolution de la représentativité des femmes au sein de la profession ?

**Dominique de La Garanderie :** Les premières femmes ont été élues au Conseil de l'Ordre dans les années 50, mais entre la troisième et la quatrième, douze ans se sont écoulés ! Puis, il y a eu une montée en puissance. Aux élections de fin 2009, il n'y a pas eu de progression. On est un peu en dessous de 40 % aujourd'hui dans la représentation des femmes au Conseil. Peut-être faut-il penser que c'est un cap. Peut être

faut-il penser qu'on marque une pause ? Mais ce qui compte, c'est que le Conseil soit diversifié, qu'il y ait des femmes, qu'elles puissent exprimer leur point de vue et surtout qu'au sein du Conseil on leur confie des fonctions de responsabilité, qu'il n'y ait pas de « plafond de verre ». C'est vrai qu'il y en a assez peu. Je crois que ce « plafond de verres » ni vous Christiane, ni moi, ne l'avons connu au sein du Conseil.

### **3. Christiane Féral-Schuhl : Quelles sont les actions les plus marquantes de ces dernières années dans l'intérêt des femmes ?**

**Dominique de La Garanderie** : Dès les années 1990, on s'est occupé activement des questions liées à la maternité. Cela a été prioritaire pour des raisons évidentes. D'abord, parce que les femmes veulent réaliser leur vie et que les enfants en font partie. Il peut être possible d'avoir un équilibre vie professionnelle / vie personnelle. En ce qui me concerne, je ne suis jamais allée au bureau le mercredi quand ma fille était petite. On n'avait pas non plus, à l'époque, la possibilité de travailler chez soi avec le télétravail, aujourd'hui, c'est une opportunité pour les jeunes femmes. On s'est donc occupé d'abord de cette question car, dans notre profession, il y avait des dispositions très contraignantes pour le temps de l'arrêt maternité. On a commencé par étendre les périodes avant et après l'accouchement puis il fallait aussi indemniser ces périodes. On a trouvé des solutions. Une fois sur le papier, reste à mesurer comment cela se passe dans les cabinets du fait de l'absence de la jeune femme. L'idée est d'avoir cette "chance maternité" et de trouver au sein des cabinets des solutions de remplacement ne pénalisant pas le cabinet. Il faut être réaliste : il y a un certain nombre de lieux où la jeune femme avocate qui annonce ce très heureux événement est très mal accueillie. On le sait. Il avait été question de créer un observatoire, qui existe aujourd'hui. Il faut l'activer. On est tous convaincus, y compris les confrères, que c'est inadmissible de ne pas accepter qu'une collaboratrice puisse s'absenter pour raison de maternité. Malheureusement ça existe. Plus on agira pour que ces situations atypiques soient complètement éradiquées, plus toute la place de l'avocate dans un cabinet sera reconnue. Le problème n°1, qui a été le plus traité et qui n'est toujours pas complètement résolu, est celui-là. Il y a ensuite celui de l'égalité des rémunérations.